

---

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

10 juillet 2020

---

Désignation d'un secrétaire de séance : Hervé Bosson.

Le compte rendu de la réunion du 11 juin est approuvé à l'unanimité.

---

### *Elections des représentants pour les grands électeurs*

---

En septembre aura lieu l'élection des sénateurs qui sont élus par les conseillers municipaux. La commune de St André doit être représentée par 3 membres titulaires et 3 membres suppléants qui sont eux-mêmes élus par le conseil municipal. 3 candidats titulaires sont élus : Bosson Jean-François, Ruhin Marie-Luce et Hominal Francis, et 3 suppléants : Von Arx-Dupraz Chantal, Charrat Michel et Bosson Hervé.

---

### *Urbanisme*

---

- DP GUIGUE Daniel, projet situé impasse des Meulières, La Corbière d'en haut, construction d'un abri bois. Zone PLU non destinée à cette réalisation. Les annexes sont interdites à plus de 10 m des habitations. Avis défavorable.
- DP GUISLAIN Philippe, impasse des Vorziers, pose d'une clôture. Avis favorable.
- DP GUISLAIN Philippe, impasse des Vorziers, réfection des façades en bois. Avis favorable.
- DP PERRISSIN René, route de la Molière, Chez Chodet, réfection de la remise. Avis favorable.
- DP BONZI Jean-Marc, Floret, pose d'une serre. Avis favorable.
- DP VANDEKERCKHOVE Christian, route de Ludran, création d'une pergola. Avis favorable.
- DP DETRAZ Laurent, route de Sur Vuan, La Motte, pose d'une clôture. Avis favorable.

PLU : Un recours va sans doute être fait à l'encontre du PLU. Une personne n'est pas d'accord sur le zonage de ses parcelles ainsi que sur les corridors écologiques et paysagers.

---

### *Instruction des demandes d'urbanisme*

---

La DDT se désengageant en partie lors de l'instruction des demandes d'urbanisme, une demande de devis a été fait au cabinet « Territoire demain » pour éventuellement se substituer à la DDT. A revoir et réfléchir d'ici la fin de l'année.

---

### *Modification simplifiée n°1 du PLU*

---

L'agence « territoires demain » a présenté le projet de modification simplifiée du PLU en précisant les objectifs et la justification du choix de la procédure simplifiée. Le Maire prendra un arrêté prescrivant la modification simplifiée du PLU. Le projet sera notifié au Préfet et soumis à l'Autorité Environnementale. La modification du PLU n'est pas soumise à enquête d'utilité publique mais sera à disposition du public pendant un mois.

---

### *Affaires foncières*

---

Les chemins ruraux « Le Rosay » et une partie du chemin dit « de Carra » situés « Sur Vuan » ont été repérés comme n'étant plus d'utilité publique. Vu avec les propriétaires riverains de ces chemins qui acceptent d'acheter chacun leur quote-part pour accéder à leur parcelle au prix de 1 € le m<sup>2</sup>. Ils prendront à leur charge les frais du géomètre et de l'enquête d'utilité publique.

---

### *Affaires financières*

---

Le compte administratif, compte de gestion 2019 et le budget primitif 2020 sont votés et acceptés à l'unanimité.

---

### *Affaires scolaires*

---

Le dernier jour d'école, une petite fête a été organisée par le Maire et la commission scolaire pour remercier les institutrices d'avoir fait face à la crise sanitaire lors de la réouverture de l'école avec tout ce que cela implique comme contrainte.

Le fournisseur des repas cantine « les marmitons » va être repris par une autre société. Rendez-vous semaine prochaine avec le repreneur pour discuter des modalités proposées.

---

### *Demande subvention association*

---

L'association « Groupement de Défense Sanitaire » fait sa demande annuelle et sollicite une subvention au titre des vaccinations bovines. Le conseil municipal vote une subvention de 1700 €, subvention calculée au prorata des bovins.

---

### *Formation site internet*

---

Le prestataire du site internet de la commune propose une formation aux élus pour apprendre le fonctionnement du site web, et ainsi gérer et mettre en ligne directement les infos communales pour qu'il soit à jour régulièrement. Sont intéressés : Jennyfer Gardinier, Marie-Luce Ruhin et Hervé Bosson.

---

## *Bois / Forêt*

---

Acquisition foncière : le groupement forestier Cagobiborne, propriétaire d'une parcelle de bois située « au Loup » a proposé de la vendre à la commune. L'estimation faite par l'ONF s'élève à 2017 €. Cette parcelle étant en limite avec celles achetées récemment par la commune, elle accepte la proposition.

Visite en forêt : avant le départ en retraite de Gérard Hell, technicien forestier de la vallée depuis plusieurs années, il propose aux élus de faire une visite dans la forêt communale. Il expliquera pourquoi et comment est gérée la forêt. RV le 2 août.

---

## *Biens vacants sans maître*

---

Deux parcelles situées au croisement en bas de la mairie n'ont plus de propriétaires connus. Engager la procédure pour acquérir ces parcelles au titre des biens vacants sans maîtres.

---

## *Régularisation emprise route du Plâne*

---

Nous avons remarqué que la route communale du Plâne était bien cadastrée mais elle appartient toujours aux anciens propriétaires. Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à la régularisation de l'emprise de cette route.

---

## *Bornage garage Chez Chodet*

---

Afin d'éclaircir la situation de l'emplacement du garage « Chez Chodet » par rapport à la route de la Molière, faire intervenir le géomètre pour procéder à son bornage. Devis accepté pour un montant de 1400 € HT.

---

## *Office Français de la Biodiversité*

---

Joël Baud-Grasset a contacté Hervé pour avoir les coordonnées de la commission forêt rivière environnement afin d'organiser une rencontre pour un créer un atlas. L'OFB est une agence publique qui contribue à protéger, gérer et restaurer les espaces protégés.

---

## *QUESTIONS DIVERSES*

---

L'accès à « l'ancienne décharge » occasionne quelques gênes. Le limon en provenance du nouveau chemin de Sur Vuan s'entasse sur la route et se déverse en contrebas sur une parcelle privée. Le chasse neige a de la difficulté à faire demi-tour au bout de la route. Laurent Detraz et Hervé Bosson se rendront sur place pour trouver une solution pour les riverains et la commune.